



En 2016, le gouvernement a annoncé sa volonté de mettre en place une taxe carbone avec la mise en place d'un prix plancher de 30€/tonne de CO2 rejetée. L'application de cette taxe concerne les producteurs d'électricité à partir du charbon en France.

La mise en place de cette taxe est incohérente car elle agira sur seulement 1 % de l'émission de CO2 en France alors que, dans le même temps, le transport, secteur le plus émetteur de CO2, par bus sur route se développe au détriment du transport ferroviaire, et aura comme seul effet la fermeture des centrales thermiques.

Ces fermetures entraîneraient 5 000 suppressions d'emplois sur les bassins d'activités que sont Nantes-Saint-Nazaire, Le Havre, Carling et Fos-sur-Mer-Gardanne.

Ainsi les travailleurs, avec la CGT, n'attendront pas la mise en place de la taxe carbone et la suppression des 5 000 emplois pour réagir.

Dans ce contexte, la CGT avec les Fédérations Nationales des Ports et Docks, Mines-Energie ainsi que les Unions Départementales et les Unions Locales concernés, mettront tout en œuvre pour sauvegarder et développer l'emploi dans la production thermique et dans les places portuaires.

Pour cela, la CGT appelle les travailleurs à se rassembler à la centrale thermique de Gardanne lors d'un meeting de lutte qui se tiendra le 27 octobre 2016 à 11h00 pour exiger l'abandon du projet de loi sur la taxe carbone et décider des suites à donner à l'élévation du rapport de force.

Ce meeting sera suivi d'une conférence de presse à 14h00.